

Sommet du Cilss : situation alimentaire inquiétante au Sahel

Les chefs d'Etat ou représentants des neuf pays sahéliens¹ se sont réunis à N'Djamena, au Tchad, le 25 mars, pour la 15^{ème} Conférence des chefs d'Etat du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss). Cette rencontre a été l'occasion d'annoncer le lancement d'une coalition mondiale pour la maîtrise de l'eau dans le Sahel. Sa création devrait intervenir dans les prochains mois, même si aucun calendrier n'a été fixé. La famine et l'insécurité alimentaire dans la bande sahélienne ont été au centre des débats. Le Cilss estime que « *près de deux millions de personnes auraient besoin d'une assistance alimentaire ou non alimentaire au cours de l'année 2010* » et que « *les besoins en céréales sont estimés à 80 000 tonnes* ». Le secrétaire exécutif du Cilss, Alhousseïni Bretaudeau a souligné à l'ouverture de la conférence que « *la situation actuelle n'est pas inhabituelle au Sahel. Elle nous rappelle que malgré nos efforts concertés, notre zone reste vulnérable aux aléas climatiques* ».

Par ailleurs, évoquant le rapprochement entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et le Cilss, les responsables politiques présents ont « *mandaté* » le ministre tchadien en charge de l'Agriculture, Albert Pahimi Padacké, pour entreprendre les « *démarches nécessaires* » en direction de la Cédéao afin de faire du Cilss une « *institution spécialisée* » en matière de développement rural et de lutte contre la désertification « *au service des organisations d'intégration interafricaines* ». Le Cilss n'avait pas tenu de tel sommet depuis six ans. Il a été décidé qu'ils auraient désormais lieu tous les deux ans.

Congrès du riz en Afrique : pour un plan Marshall pour la filière rizicole

Le Congrès du riz en Afrique 2010 s'est tenu du 22 au 26 mars à Bamako, au Mali. Le congrès, organisé par le Centre du riz pour l'Afrique, a rassemblé plus de 400 participants : experts, paysans, producteurs semenciers, dirigeants politiques et partenaires du développement. Les organisateurs ont expliqué que 40 % du riz consommé chaque année en Afrique est importé (soit environ 10 millions de tonnes). Modibo Sidibé, le Premier ministre du Mali, qui présidait le congrès, a estimé que les Etats africains devaient « *inverser la tendance* » car « *l'Afrique peut et doit se nourrir elle-même, et exporter davantage de riz* ». Il a souligné que « *si les paysans sont encouragés, soutenus par des subventions, encadrés comme il faut et dotés des semences nécessaires, la production peut être multipliée pour être à la hauteur des besoins du continent* ». A l'issue du congrès, les participants ont adopté une déclaration appelant à la mise en place d'un « *plan Marshall* » pour la filière rizicole en Afrique pour « *renforcer fortement la formation et le maintien de nouvelles ressources humaines, réactualiser les programmes agricoles des écoles de formation professionnelle et des universités et veiller à en faire bénéficier tous les acteurs de la chaîne de valeur du riz* ».

APE : Poursuite des discussions entre la Cédéao et la Commission européenne

Les représentants de la commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de la direction générale du commerce de la Commission européenne se sont réunis à Bruxelles du 22 au 26 mars pour une session de négociations techniques des Accords de partenariat économique (APE).

S'agissant de l'accès au marché, la Cédéao a réitéré son offre d'un taux de 70% pour l'ouverture du marché ouest-africain aux produits européens d'ici 25 ans (Cf. [Lettre hebdo n°291](#)). Les négociateurs européens ont pris note de la proposition en précisant qu'ils souhaitaient que cette période soit plus courte. Sur la question de la nation la plus favorisée (NPF)², les désaccords subsistent. La Commission européenne demande à ce que cette clause soit intégrée dans l'accord. Elle doit permettre à l'Union européenne (UE) de pouvoir bénéficier du même traitement que celui accordé par les pays de la Cédéao aux autres « *partenaires commerciaux* » dans d'autres accords de libre-échange. Par exemple, si cette clause s'appliquait, les préférences commerciales signées entre un pays ouest-africain et la Chine devraient également être accordées à l'UE. La Cédéao redoute que cette disposition empêche les pays ouest-africains de signer d'autres accords avec les pays émergents et souhaite limiter l'application de la clause NPF aux accords signés avec les pays développés. Les négociateurs européens ont eux proposé une liste de 22 pays représentant plus d'1% du commerce mondiale, dont la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Indonésie.

Par ailleurs, les représentants de la Cédéao ont réclamé la suppression des subventions agricoles européennes ayant, selon eux, un impact négatif sur les agriculteurs ouest-africains. Les négociateurs européens ont répondu que l'UE ne souhaitait pas faire de nouvelles concessions sur les subventions agricoles dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Les deux parties ont cependant convenu de mettre en place un « *groupe de contact* » qui analysera l'impact des subventions agricoles de l'UE sur l'agriculture ouest-africaine.

Les discussions techniques entre la Cédéao et la Commission européenne doivent notamment se poursuivre sur les subventions agricoles fin avril, sur la question de la règle d'origine fin mai, avant de nouvelles négociations techniques prévues au Burkina Faso début juin.

¹ Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Cap Vert.

² La clause NPF signifie que les pays ne peuvent pas, en principe, établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux. Si un Etat accorde une faveur spéciale à un pays (en abaissant, par exemple, le droit de douane perçu sur un de ses produits), il doit le faire pour tous les autres Etats.

Sources: AFP, Reuters, AllAfrica, ICTSD, Le Faso.net, Xinhua, ACP-UE Trade.